

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Page : 1/8

Date d'impression : 24.06.2015 Numéro de version 4 Révision & Application : 24.06.2015

SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

- · 1.1 Identificateur de produit
- · Nom du produit: VESPAKILL ULTRA
- 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées
- · Secteur d'utilisation

SU3 Utilisations industrielles: Utilisations de substances en tant que telles ou en préparations sur sites industriels

- · Catégorie du produit PC8 Produits biocides (p. ex. désinfectants, insecticides)
- · Emploi de la substance / de la préparation ANTI GUÊPES FRELONS
- · 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité
- · Producteur/fournisseur:

DT Groupe 145 Avenue de Flandre 75019 Paris France

· Service chargé des renseignements:

contact@produit-antinuisible.com http://www.produit-antinuisible.com/

· 1.4 Numéro d'appel d'urgence:

ORFILA: 01.45.42.59.59

+ 33 140383838

SECTION 2: Identification des dangers

- · 2.1 Classification de la substance ou du mélange
- Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008



GHS08 danger pour la santé

Asp. Tox. 1 H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.



GHS09 environnement

Aquatic Acute 1 H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.

Aquatic Chronic 1 H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

- · 2.2 Éléments d'étiquetage
- · Etiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008

Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.

· Pictogrammes de danger





GHS08

8 GHS0

- · Mention d'avertissement Danger
- · Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage:

distillats légers (pétrole), hydrotraités

· Mentions de danger

H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires. H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

· Conseils de prudence

P273 Éviter le rejet dans l'environnement.

(suite page 2)

Page: 2/8

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 24.06.2015 Numéro de version 4 Révision & Application : 24.06.2015

Nom du produit: VESPAKILL ULTRA

(suite de la page 1)

P301+P310 EN CAS D'INGESTION: Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.

P331 NE PAS faire vomir.

P391 Recueillir le produit répandu.

P405 Garder sous clef.

P501 Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/

internationale.

· Indications complémentaires:

EUH066 L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

Contient Permethrin, 3-(2,2-dichlorovinyl)-2,2-diméthylcyclopropanecarboxylate de m-phénoxybenzyle. Peut produire une réaction allergique.

- · 2.3 Autres dangers
- · Résultats des évaluations PBT et vPvB
- · **PBT:** Non applicable.
- · vPvB: Non applicable.

SECTION 3: Composition/informations sur les composants

- · 3.2 Caractérisation chimique: Mélanges
- · Description: Mélange des substances mentionnées à la suite avec des additifs non dangereux.

· Composants dangereux:		
CAS: 64742-47-8	distillats légers (pétrole), hydrotraités	50-100%
EINECS: 265-149-8	♦ Flam. Liq. 3, H226; ♦ Asp. Tox. 1, H304	
CAS: 51-03-6	Piperonyl butoxide	<i>≤</i> 2,5%
EINECS: 200-076-7	♦ Acute Tox. 3, H331; ♦ Aquatic Chronic 2, H411	
CAS: 1166-46-7	D-Tétraméthrine	<i>≤</i> 2,5%
EINECS: 214-619-0	🕸 Aquatic Acute 1, H400; Aquatic Chronic 1, H410	
CAS: 52645-53-1	Permethrin	<i>≤</i> 2,5%
EINECS: 258-067-9	♠ Aquatic Acute 1, H400; Aquatic Chronic 1, H410; ♠ Acute Tox. 4, H302; Acute Tox. 4, H332; Skin Sens. 1, H317	

Indications complémentaires: Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

SECTION 4: Premiers secours

- · 4.1 Description des premiers secours
- · Après inhalation: Donner de l'air frais, consulter un médecin en cas de troubles.
- · Après contact avec la peau: En règle générale, le produit n'irrite pas la peau.
- · Après contact avec les yeux:

Rincer les yeux, sous l'eau courante, pendant plusieurs minutes, en écartant bien les paupières.

- · Après ingestion: Si les troubles persistent, consulter un médecin.
- · 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires Pas d'autres informations importantes disponibles.

SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

- · 5.1 Moyens d'extinction
- Moyens d'extinction:

CO2, poudre d'extinction ou eau pulvérisée. Combattre les foyers importants avec de l'eau pulvérisée ou de la mousse résistant à l'alcool.

- · Produits extincteurs déconseillés pour des raisons de sécurité: Jet d'eau à grand débit
- · 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Pas d'autres informations importantes disponibles.

(suite page 3)

Page: 3/8

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE. Article 31

Date d'impression : 24.06.2015 Numéro de version 4 Révision & Application : 24.06.2015

Nom du produit: VESPAKILL ULTRA

(suite de la page 2)

· 5.3 Conseils aux pompiers

• Equipement spécial de sécurité: Porter un appareil de protection respiratoire.

SECTION 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

· 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Porter un équipement de sécurité. Eloigner les personnes non protégées.

· 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement:

En cas de pénétration dans les eaux ou les égouts, avertir les autorités compétentes.

Ne pas rejeter dans les canalisations, dans les eaux de surface et dans les nappes d'eau souterraines.

· 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:

Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, kieselguhr, neutralisant d'acide, liant universel, sciure).

Evacuer les matériaux contaminés en tant que déchets conformément au point 13.

Assurer une aération suffisante.

· 6.4 Référence à d'autres sections

Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.

Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8.

Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

SECTION 7: Manipulation et stockage

· 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Protéger de la forte chaleur et du rayonnement direct du soleil.

Veiller à une bonne ventilation/aspiration du poste de travail.

Eviter la formation d'aérosols.

· Préventions des incendies et des explosions:

Tenir à l'abri des sources d'inflammation - ne pas fumer.

Prendre des mesures contre les charges électrostatiques.

- · 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités
- · Stockage:
- · Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage: Aucune exigence particulière.
- · Indications concernant le stockage commun: Pas nécessaire.
- · Autres indications sur les conditions de stockage: Néant.
- · Température de stockage recommandée: Température de stockage : Température ambiante
- · 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s) Pas d'autres informations importantes disponibles.

SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

- · Indications complémentaires pour l'agencement des installations techniques: Sans autre indication, voir point 7.
- · 8.1 Paramètres de contrôle
- · Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:

Le produit ne contient pas en quantité significative des substances présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail.

· Remarques supplémentaires:

Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

- · 8.2 Contrôles de l'exposition
- · Equipement de protection individuel:
- · Mesures générales de protection et d'hygiène:

Tenir à l'écart des produits alimentaires, des boissons et de la nourriture pour animaux.

Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.

(suite page 4)

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 24.06.2015 Numéro de version 4 Révision & Application : 24.06.2015

Nom du produit: VESPAKILL ULTRA

(suite de la page 3)

· Protection respiratoire:

En cas d'exposition faible ou de courte durée, utiliser un filtre respiratoire; en cas d'exposition intense ou durable, utiliser un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.

· Protection des mains:

Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit / à la substance / à la préparation. À cause du manque de tests, aucune recommandation pour un matériau de gants pour le produit / la préparation / le mélange de produits chimiques ne peut être donnée.

Choix du matériau des gants en fonction des temps de pénétration, du taux de perméabilité et de la dégradation.

· Matériau des gants

Le choix de gants appropriés dépend non seulement du matériau, mais aussi d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre. Puisque le produit représente une préparation composée de plusieurs substances, la résistance des matériaux des gants ne peut pas être calculée à l'avance et doit, alors, être contrôlée avant l'utilisation.

· Temps de pénétration du matériau des gants

Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.

- · Protection des yeux: Lunettes de protection recommandées pour le transvasement.
- · Protection du corps: Vêtements de travail protecteurs

9.1 Informations sur les propriétés p	physiques et chimiques essentielles
Indications générales	1
Aspect:	
Forme:	Liquide
Couleur:	Transparent
Odeur:	Légère
valeur du pH:	Non déterminé.
Changement d'état	
Point de fusion:	Non déterminé.
Point d'ébullition:	175 °C
Point d'éclair	> 70 °C
Inflammabilité (solide, gazeux):	Non applicable.
Température d'inflammation:	210 °C
Température de décomposition:	Non déterminé.
Auto-inflammation:	>200 °C
Danger d'explosion:	Le produit n'est pas explosif.
Limites d'explosion:	
Inférieure:	0,5 Vol %
Supérieure:	6,5 Vol %
Pression de vapeur à 20 °C:	2 hPa
Densité à 20 °C:	0,77 g/cm³
Masse volumique à 20 °C:	770 kg/m³
Densité relative	Non déterminé.
Densité de vapeur.	Non déterminé.
Vitesse d'évaporation	Non déterminé.
Solubilité dans/miscibilité avec	
l'eau:	Pas ou peu miscible

Page: 5/8

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 24.06.2015 Numéro de version 4 Révision & Application : 24.06.2015

Nom du produit: VESPAKILL ULTRA

(suite de la page 4) · Coefficient de partage (n-octanol/eau): Non déterminé. · Viscosité: Dynamique: Non déterminé. Cinématique: Non déterminé. · Teneur en solvants: 0.0% Solvants organiques: VOC (CE) 0,00 % 3.5 % Teneur en substances solides: · 9.2 Autres informations Pas d'autres informations importantes disponibles.

SECTION 10: Stabilité et réactivité

- · 10.1 Réactivité
- · 10.2 Stabilité chimique
- · Décomposition thermique/conditions à éviter: Pas de décomposition en cas d'usage conforme.
- · 10.3 Possibilité de réactions dangereuses Aucune réaction dangereuse connue.
- · 10.4 Conditions à éviter Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · 10.5 Matières incompatibles: Agents d'oxydation
- · 10.6 Produits de décomposition dangereux: Pas de produits de décomposition dangereux connus

SECTION 11: Informations toxicologiques

- · 11.1 Informations sur les effets toxicologiques
- · Toxicité aiguë

1 omene mane		
· Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification:		
1166-46-7 D- Tétraméthrine		
Oral LD50 >5000 mg/kg (rat)		
52645-53-1 Permethrin		
Oral LD50 >2000 mg/kg (rat)		

- Effet primaire d'irritation:
- · Corrosion cutanée/irritation cutanée Pas d'effet d'irritation.
- · Lésions oculaires graves/irritation oculaire Pas d'effet d'irritation.
- · Sensibilisation respiratoire ou cutanée Aucun effet de sensibilisation connu.
- · Indications toxicologiques complémentaires:

Selon le procédé de calcul de la dernière version en vigueur de la directive générale CEE sur la classification des préparations, le produit présente les dangers suivants:

SECTION 12: Informations écologiques

- · 12.1 Toxicité
- Toxicité aquatique:

1166-46-7 D-Tétraméthrine

CL50 0,021 mg/l (96h) (fish)

52645-53-1 Permethrin

CE50 0,02 mg/l (48h) (daphnia)

CL50 0,145 mg/l (96h) (fish)

- · 12.2 Persistance et dégradabilité Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · 12.3 Potentiel de bioaccumulation Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · 12.4 Mobilité dans le sol Pas d'autres informations importantes disponibles.

(suite page 6)

Page: 6/8

(suite de la page 5)

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 24.06.2015 Numéro de version 4 Révision & Application : 24.06.2015

Nom du produit: VESPAKILL ULTRA

· Effets écotoxiques:

· Remarque: Très toxique chez les poissons.

- · Autres indications écologiques:
- · Indications générales:

Catégorie de pollution des eaux 2 (D) (Classification propre): polluant

Ne pas laisser pénétrer dans la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.

Danger pour l'eau potable dès fuite d'une petite quantité dans le sous-sol.

Dans les eaux, également toxique pour les poissons et le plancton.

Très toxique pour organismes aquatiques.

- · 12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB
- · **PBT:** Non applicable.
- · vPvB: Non applicable.
- · 12.6 Autres effets néfastes Pas d'autres informations importantes disponibles.

SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

- · 13.1 Méthodes de traitement des déchets
- · Recommandation:

Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.

- · Emballages non nettoyés:
- · Recommandation: Evacuation conformément aux prescriptions légales.

14.1 No ONU ADR, IMDG, IATA	UN3082
· 14.2 Nom d'expédition des Nations v · ADR	unies 3082 MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VU DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A (Piperonyl butoxide, oxyde de 2-(2-butoxyéthoxyéthoxyéthoky)
· IMDG	ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANC. LIQUID, N.O.S. (Piperonyl butoxide, 2-(. butoxyethoxy)ethyl 6-propylpiperonylether), MARIN POLLUTANT
· IATA	ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE LIQUID, N.O.S. (Piperonyl butoxide, 2-(butoxyethoxy)ethyl 6-propylpiperonylether)
14.3 Classe(s) de danger pour le tran	nsport
ADR, IMDG, IATA	
· Classe · Étiquette	9 Matières et objets dangereux divers. 9
14.4 Groupe d'emballage ADR, IMDG, IATA	III

(suite page 7)

Page: 7/8

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 24.06.2015 Numéro de version 4 Révision & Application : 24.06.2015

Nom du produit: VESPAKILL ULTRA

	(suite de la page
14.5 Dangers pour l'environnement:	Le produit contient matières dangereuses pou l'environnement : D-Tétraméthrine, 3-(2,2 dichlorovinyl)-2,2-diméthylcyclopropanecarboxylate
	de m-phénoxybenzyle
Marine Pollutant:	Qui
Thurst I diminu.	Signe conventionnel (poisson et arbre)
Marquage spécial (ADR):	Signe conventionnel (poisson et arbre)
Marquage spécial (IATA):	Signe conventionnel (poisson et arbre)
14.6 Précautions particulières à prendre par	
l'utilisateur	Attention: Matières et objets dangereux divers.
Indice Kemler:	90
No EMS:	F-A,S-F
14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe l	TI .
de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC	Non applicable.
Indications complémentaires de transport:	
ADR	
Quantités limitées (LQ)	5L
Quantités exceptées (EQ)	Code: E1
	Quantité maximale nette par emballage intérieur: 3 ml
	Quantité maximale nette par emballage extérieur 1000 ml
Catégorie de transport	3
Code de restriction en tunnels	E
IMDG	
Limited quantities (LQ)	5L
Excepted quantities (EQ)	Code: E1
- · · · · ·	Maximum net quantity per inner packaging: 30 ml Maximum net quantity per outer packaging: 1000 ml
"Règlement type" de l'ONU:	UN3082, MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A (Piperonyl butoxide, oxyde de 2-(2-butoxyéthoxy éthyle et de 6-propylpiperonyle), 9, III

SECTION 15: Informations réglementaires

- · 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement
- · Directive 2012/18/UE
- · Substances dangereuses désignées ANNEXE I Aucun des composants n'est compris.
- Catégorie SEVESO

4510 - Dangereux pour l'environnement aquatique de catégorie aiguë 1 ou chronique 1.

Régime Servitude si en Qté => 200T

Régime Autorisation si en Qté => 100T et < 200T

Régime Déclaration si en Qté => 20T et < 100T

Quantité seuil bas au sens de l'article R. 511-10: 100 T.

- · Prescriptions nationales:
- · Classe de pollution des eaux: Classe de pollution des eaux 2 (Classification propre): polluant.

(suite page 8)

Page : 8/8

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 24.06.2015 Numéro de version 4 Révision & Application : 24.06.2015

Nom du produit: VESPAKILL ULTRA

(suite de la page 7)

· 15.2 Évaluation de la sécurité chimique: Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

SECTION 16: Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

· Phrases importantes

H226 Liquide et vapeurs inflammables.

H302 Nocif en cas d'ingestion.

H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

H331 Toxique par inhalation.

H332 Nocif par inhalation.

H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.

H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

· Acronymes et abréviations:

ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

IATA: International Air Transport Association

GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals

EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances

ELINCS: European List of Notified Chemical Substances

CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)

VOC: Volatile Organic Compounds (USA, EU)

LC50: Lethal concentration, 50 percent

LD50: Lethal dose, 50 percent

PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic

vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative

Flam. Liq. 3: Flammable liquids, Hazard Category 3

Acute Tox. 4: Acute toxicity, Hazard Category 4

Acute Tox. 3: Acute toxicity, Hazard Category 3

Skin Sens. 1: Sensitisation - Skin, Hazard Category 1

Asp. Tox. 1: Aspiration hazard, Hazard Category 1

Aquatic Acute 1: Hazardous to the aquatic environment - AcuteHazard, Category 1

Aquatic Chronic 1: Hazardous to the aquatic environment - Chronic Hazard, Category 1 Aquatic Chronic 2: Hazardous to the aquatic environment - Chronic Hazard, Category 2

* Données modifiées par rapport à la version précédente

FR